

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 17 Votants : 20

Date de la Convocation : 23/06/2016

Objet : Délibération n° 16 06. 05 : AVENANT MARCHÉ DECHETERIE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC AUTERIVE

L'an deux mille seize, le trente juin, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. SZYMANSKI Franck – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) Représenté par M. ZDAN Michel - BAYONI Pascal (CCLAG) Représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. DAVID Guy (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - DIDIER Claude (CCVA) – ROUANNE J-Claude, ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. SZYMANSKI Franck

Monsieur le Président précise qu'un marché en groupement de commande avec la mairie d'Auterive a été passé pour l'enlèvement et le traitement des déchets de déchetterie et de la plateforme professionnelle.

Dans le cadre du prochain transfert de la plateforme professionnelle de la Mairie d'Auterive à la CCVA et de la mise à disposition simultanée de cette plateforme au SMIVOM de la Mouillonne prochainement (certainement le 13/08/2016), Monsieur le Président propose de signer un avenant de transfert avec les prestataires du marché afin que l'ensemble de la facturation soit adressée au SMIVOM de la Mouillonne et non plus à la Mairie d'Auterive concernant la production de la plateforme professionnelle.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président et le mandat pour signer l'avenant de transfert avec les prestataires du marché ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN